



1 AGENT D'ACCUEIL POUR LA PISCINE MUNICIPALE

La commune de Noyant-Villages recherche un(e) agent d'accueil pour la piscine municipale de Noyant. Sous l'autorité du maître-nageur sauveteur de la piscine municipale, l'agent devra assurer l'accueil de la piscine municipale : ouverture/fermeture, billetterie, tenue de la caisse.

Date limite de candidature : 02/04/2023

Date prévue du recrutement : 03/06/2023

Poste : Non-Permanent

Type de recrutement : Contractuel sur accroissement saisonnier

Salaire indicatif : Grille des adjoints administratifs

Temps de travail : Temps non-complet 6.65/35^{ème} du 03/06/23 au 07/07/23 puis temps complet 35/35^{ème} du 08/07/23 au 03/09/23

MISSIONS

Sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services, vous arrivez pour l'ouverture de la piscine municipale non-couverte pour la période estivale, sur les missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique du public ;
- Renseignement et orientation du public ;
- Gestion et affichage d'informations ;
- Gestion du suivi administratif, des encaissements, dépôt des espèces à la trésorerie ;
- Assurer, avec l'équipe technique, le ménage des différents espaces.

PROFIL

- Discrétion, rigueur, dynamisme, disponibilité et qualités relationnelles

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Du 03/06/23 au 07/07/2023 : Travail les mercredis et samedis de 15h00 à 18h00 + le samedi 03/06/23 de 10h00 à 13h00
- Du 08/07/23 au 03/09/2023 : Travail du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 20h00 sauf le dimanche 19h00– Amplitude variable en fonction des nécessités de service et de la météo
- Salaire indicatif : Rémunération statutaire selon la grille des Adjoints administratifs + ICCP + Indemnité horaire de travail dimanche/jour férié

CANDIDATURE

Candidature à adresser à :

M. le Maire

3 rue d'Anjou – Noyant

49490 NOYANT-VILLAGES

rh@noyant-villages.fr